



Clôture d'une SARL abandonnée

Par **Laval lionel**, le **14/10/2018** à **14:52**

Bonjour

Nous avons créé une SARL avec mon ex compagne en 2012 où nous étions associés à 50 %

Suite à notre séparation elle a quitté la société et j'ai dû gérer seul pendant quatre mois ; Les dettes se sont accumulés EDF loyer, quelques factures impayées de particulier, le RSI Avec toutes ces accumulations j'ai mis la clé sous la porte et je suis parti en laissant tout en plan

Aujourd'hui j'aimerais fermer cette société,

Premièrement pour que le RSI arrêtent les incessantes relance et courrier de huissier de justice mais surtout fermer ce dossier.

Le problème c'est que je n'ai Plus aucun papier ni facture ni Cabis de plus et comme nous étions associés à 50 % il me semble qu'il nous faut les deux signatures

pouvez-vous me conseiller sur les démarches à suivre sachant qu'aujourd'hui j'habite à 600 km de la CCI à laquelle mon entreprise est inscrite

Cordialement